

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES BAUGES

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-200054138-20260204-DEL_2026_002-DE

Délibération 2026-002

Objet : ETAT DES LOCATIONS 2026

Le 4 février 2026, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP des Bauges, se sont réunis les membres du Syndicat en Mairie de Faverges-Seythenex, dont les noms suivent :

Etaient présents : Jean-Pierre PORTIER, Gilles ANDREVON, Hervé LECURIEUX BELFOND, Jonathan UTILLE,

Avaient donnés Pouvoirs : Jean-Charles DUNAND donne pouvoir à Jonathan UTILLE, Christian ROSETI donne pouvoir à Gilles ANDREVON

Etaient excusés : Jean DE CHEVRON VILLETTE

Etaient aussi présents sans voix délibérative : Jacques DALEX (Maire de Faverges-Seythenex), Mickaël UTILLE (élu Section du Couchant), Michel VOISIN (Conseiller municipal Faverges-Seythenex), Remy VERICEL (Directeur de la SEA), Bruno TERRIE (DGS commune Faverges-Seythenex), Martine Mercier (Sce Technique commune de Faverges-Seythenex), Suzanne ZINS (Service Finances commune de Faverges-Seythenex)

Monsieur le Président rappelle que l'AFP loue des pâturages d'alpage pour le compte de ses propriétaires membres par conventions pluriannuelles de pâturages. Il s'avère que les alpagistes locataires sont au nombre de 6. Monsieur le Président présente l'état des locations ainsi que la répartition des versements des locations aux propriétaires qui se présentent de la façon suivante :

LOCATIONS « Unités pastorales »	Les Replains	Eau Froide	La Servaz		Praz Rupt	Le Vergnoz	Aulp de Seythenex	La Bouchasse	Les Drasons	
Locataires	Bernard MARCHAND		Laura GHEZZI		Christian ROSETI		?		Virginie GROS	
Montant du loyer 2026	355,05 €	2 367,00 €	3 843,00 €		40,36 €	85,56 €	6 189,75 €	1 250,63 €	946,80 €	
Reversement aux propriétaires (90%)	GFR Des Cyclamens	Commune de Giez	Commune de Giez (3%)	Maurice FALCY (97%)	Commune de Faverges- Seythenex	Section du Couchant				
	319,55 €	2 130,30 €	103,76	3 354,94 €	36,32 €	77,00 €	5 570,78 €	1 125,57 €	852,12 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :

1. Valide à l'unanimité l'état des locations 2026,
2. Décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2026
3. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Vote :
Pour : 6
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

Le Président de l'A.F.P.

Jean-Pierre PORTIER

**Association Foncière Pastorale
des BAUGES**

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

S²LO

ID : 074-200054138-20260204-DEL_2026_002-DE

Le 09/02/2026 à 10:23
par la poste